Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: - (2019)

Heft: 1

Artikel: PROTELL dit "NON" à la révision de la loi sur les armes

Autor: Weck, Olivia de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-867936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Votation

PROTELL dit « NON » à la révision de la loi sur les armes

Cap Olivia de Weck

Vice-présidente de PROTELL

e référendum lancé par la Communauté d'intérêts du tir suisse (CIT) dont fait partie PROTELL a abouti le 17 janvier 2019 par le dépôt de plus de 125'000 signatures. Un engouement populaire qui démontre l'importance de ce sujet pour les Suisses.

La loi sur les armes telle que soumise à votation le 19 mai prochain reprend la nouvelle directive sur les armes de l'UE, adoptée au printemps 2017. Cette directive a pour but de réduire le terrorisme. Or, les dispositions de cette loi n'apportent rien contre le terrorisme; elles ne font que désarmer les honnêtes citoyens détenteurs d'armes en Suisse.

Nommée vice-présidente de PROTELL en début d'année, je mène le combat pour défendre nos libertés et nos droits. Je suis d'ailleurs heureuse de constater que la Société Suisse des Officiers s'est positionnée dans le même sens. Une société libérale va de pair avec le droit du citoyen de détenir une arme. Ce droit, nous devons le conserver. Bon nombre d'opposants expliquent que nous menons une bataille contre l'Europe. Cela est faux. Nous ne remettons pas en cause ni en doute les accords conclus jusqu'alors. Il sied simplement de rappeler qu'en 2005, lors de la votation populaire sur l'adhésion à l'espace Schengen, le Conseil fédéral nous avait assuré qu'il n'y aurait ni renforcement drastique de la loi sur les armes ni d'obligation de prouver un besoin. Il faut croire qu'il y a eu un oubli... Il n'est pas imaginable que la Suisse accepte tout et n'importe quoi. Si chaque fois que l'UE veut nous faire accepter une loi, elle utilise la menace et le chantage, est-ce que c'est vraiment le partenaire présenté à la Suisse lors des votations de 2005? De plus, l'évolution dores et déjà annoncée par Bruxelles de cette fameuse directive vise purement et simplement la suppression des armes semi-automatiques en Europe. Nous en sommes aux prémices aujourd'hui.

Au-delà de cet aspect, comme déjà mentionné, l'effet de la directive en tant que mesure antiterroriste est nul. En effet, il sied de rappeler qu'aucun attentat terroriste n'a été perpétré avec une arme légale. Les nouvelles règles, dont la mise en œuvre représenterait une lourde charge administrative et financière (à la charge du contribuable) ne sont pas adaptées à l'objectif qu'elles sont censées atteindre. Cette chicanerie administrative est lourde de conséquence pour tous ces détenteurs d'armes qui respectent la loi actuelle, qui est de surcroît suffisamment restrictive pour une Suisse en sécurité. En effet, la Suisse est un pays sûr et est un pays qui possède un lien très particulier avec les armes. Les armes à feu sont répandues en Suisse (environ 3 millions d'armes), mais elles sont détenues par des citoyens qui ont un respect de l'arme et une connaissance bien établie de leur maniement. Le service obligatoire y est certainement pour quelque chose. Notre société est éduquée; la responsabilité individuelle, la discrétion sont des valeurs que nous maîtrisons.

PROTELL et tous ceux qui soutiennent le référendum ne demandent rien d'autre que le *statuquo*, qui est le résultat d'un processus législatif équilibré et parfaitement adapté aux particularités de notre pays.

Le droit de détenir une arme appartient à tout citoyen. C'est notre liberté qui en dépend. Votez «NON» le 19 mai 2019 à la révision de la loi sur les armes.

O. d. W.

